

## **La formation continue doit être une chance offerte à toutes et tous ; elle doit contribuer à rompre le cercle vicieux de la pauvreté.**

En mai 2006, le peuple suisse a plébiscité les huit articles constitutionnels sur la formation par un soutien à plus de 85% des voix. Un nouveau dynamisme pour la formation et l'éducation a vu le jour, dont les marques deviennent peu à peu visibles :

- Une harmonisation de l'école obligatoire au niveau national (Concordat intercantonal Harmos, Plan d'étude romand et « Lehrplan 21 » ;
- Un renforcement de la formation professionnelle secondaire et tertiaire B ;
- La nouvelle loi d'encouragement des Hautes Ecoles (LEHE) ;
- Une meilleure coordination de l'encouragement de la recherche par le FNS et la CTI ;

Manquent encore à l'appel :

- Le Concordat intercantonal sur les bourses, que certains cantons peinent à ratifier malgré l'urgence ;
- Une loi sur la formation continue.

Dans une société du savoir, où les technologies évoluent très rapidement et marquent profondément la plupart des activités économiques et quotidiennes, la formation tout au long de la vie prend chaque jour plus d'importance. Le Conseil fédéral, après une période de résistance et suite au dépôt d'une initiative parlementaire, s'est enfin mis au travail pour rédiger un avant-projet de loi sur la formation continue.

Pour nous socialistes, une telle loi représente une chance d'avancer vers l'égalité des chances.

Actuellement, la formation continue n'est pas équitablement proposée, des groupes entiers de la population en sont exclus, alors même que la formation continue peut être un des éléments qui contribue à rompre le cercle vicieux de la pauvreté.

Le « marché » de la formation continue s'élève à 5,3 milliards de francs par an, dont 600 millions sont liés à différentes activités de la Confédération (plus de 50 lois concernées...).

Dans la situation actuelle, la responsabilité individuelle régit l'essentiel de la formation continue. Il est relativement facile, lorsque le niveau de formation est élevé, de disposer de la motivation, des moyens financiers et du temps suffisant pour se former, souvent d'ailleurs avec l'aide concrète de son employeur. Les diplômés du tertiaire, en bénéficient trois fois plus que ceux qui ont une formation de scolarité obligatoire. Les travailleurs âgés de plus de 50 ans en bénéficient très peu, de même que les femmes, y compris celles actives à plein temps, et qui paient plus de leur poche.

En Suisse, on estime de 600 à 800 mille les personnes qui souffrent d'illettrisme. Ces déficits dans les compétences de base – lire, écrire, compter, calculer, appréhender et utiliser les nouvelles technologies d'information et de communication, comprendre ses droits et devoirs - sont très pénalisants. Dans une société telle que la nôtre, ces compétences désappries ou jamais acquises pénalisent et fragilisent souvent la personne, malgré les stratégies complexes et stressantes qu'elle construit pour les cacher. Pourtant, ces compétences sont de plus en plus indispensables pour assurer une intégration professionnelle et sociale durable.

Pour lutter contre cette fragilité, rompre l'engrenage de la pauvreté souvent liée à des périodes de chômage répétées, d'aide sociale ou à un travail précaire et mal rémunéré, il est primordial de remettre «le pied à l'étrier de la formation» aux personnes les plus faiblement formées ou qui ont «décroché».

La future loi sur la formation continue, devra impérativement donner une place privilégiée à ces différents publics cibles, généraliser les validations d'acquis, ou la validation des cours donnés dans le cadre du chômage. L'intégration durable de chacune et chacun dans la vie professionnelle et sociale est un but vers lequel tendre, pour la personne d'abord, mais aussi pour diminuer les charges sociales de l'Etat.

La future loi devra mettre l'accent sur des aides ciblées qui amélioreront sensiblement l'égalité des chances entre femmes et hommes, pour les handicapés, pour l'intégration des migrants, pour l'employabilité des personnes peu qualifiées. La consultation doit faire émerger l'ampleur des besoins pour ces populations et mettre en évidence le nécessaire décloisonnement institutionnel que cela implique. Si, par vos engagements professionnels ou associatifs vous connaissez ces problématiques, n'hésitez pas à répondre à la consultation ouverte jusqu'à mi-avril.<sup>1</sup>

« *Si vous pensez que l'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance !* »

citation de Derek Bok, ancien président de Harvard

Josiane Aubert, conseillère nationale VD,  
présidente de la commission science éducation culture du PSS

---

<sup>1</sup> Conseil fédéral, Département de l'Economie, Formation Recherche Innovation: Formation continue:  
<http://www.evd.admin.ch/themen/00533/01791/index.html?lang=fr>  
Avant-projet de loi: <http://www.evd.admin.ch/themen/00179/00185/index.html?lang=fr>  
Rapport explicatif: <http://www.evd.admin.ch/themen/00179/00185/index.html?lang=fr>  
Lettre d'accompagnement: <http://www.evd.admin.ch/themen/00179/00185/index.html?lang=fr>